

## Département de la Moselle

### Arrondissement de Boulay

## Communauté de Communes du Pays Boulageois

---

### Registre des délibérations du Conseil Communautaire

---

### Séance du 5 février 2015

*Monsieur François GOSSLER (Bannay), Monsieur Jean-Michel OGET (Bettange), Madame Oriana THILMONT (Bionville sur Nied), Monsieur André BOUCHER (pouvoir de Mme Jacqueline PAUL), Madame Sylviane MEGEL, Monsieur Benoît CRUSEM (pouvoir de M. Benoît CRUSEM), Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Turgay KAYA, Madame Murielle HECHT, Monsieur Alain PIFFER (pouvoir de M. Alain PIFFER), Monsieur Philippe SCHUTZ (pouvoir de M. Patrick BECK), Madame Florine HARLÉ, Madame Gilda DOUCET (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur Patrick PIERRE, Monsieur Denis POINSIGNON (Condé-Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN, monsieur Raymond DESCHOUX (Coume), Monsieur Alain ALBERT (Denting), Monsieur Joël GLODEN (Eblange), Monsieur Christian KOCH, (Gomelange), François MARIEL, (Helstroff), Madame Sophie SCHNEIDER (Hinckange), Monsieur Roger BASSOMPIERRE (Mégange), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Monsieur Jean-Marie KIEFFER (Narbéfontaine), Monsieur Gérard CRUSEM (Niedervisse), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gérard SIMON (Ottonville), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Thierry UJMA, Madame Valéria FEBVAY (pouvoir de M. Fabrice CHILLES) (Piblange), Monsieur François TROMBINI, Madame Elisabeth ENSEL (Téterchen), Monsieur Franck ROGOVITZ, Madame Brigitte COLLIOT (Varize), Monsieur Gérard FISCHER (Velving) Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, Monsieur Pierre ALBERT (Volmerange lès Boulay).*

*Sous la présidence de M. André BOUCHER, Président*

*Conseillers en fonction : 48*

*Conseillers présents : 46*

*Dont représentés : 5*

*Conseillers absents : 2*

### **POINT N°1 : Compte administratif 2014**

M. Philippe SCHUTZ, Vice-Président rappelle le rôle du Schéma de Cohérence Territoriale n'a cessé de se renforcer depuis sa création par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000. Les lois ENL (Engagement National pour le Logement) et ALLUR ont affirmé son rôle d'intégrateur et de cadre de référence des politiques publiques sectorielles ainsi que de planification intercommunale dans un objectif de développement durable. Il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PLU, CC...). Son rôle est donc fondamental.

Le législateur a imposé que tout le territoire national soit couvert pour le 1er janvier 2017. Si cette échéance n'était pas respectée, les territoires verraient leur développement sérieusement compromis. En effet, la règle de constructibilité limitée serait étendue. Pour les cartes communales et les plans locaux d'urbanisme l'ouverture des zones naturelles à l'urbanisation (zones N des cartes communales et des PLU et AU2 des PLU) ne pourrait se faire qu'avec l'accord du Préfet et après avis de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles sur présentation d'un dossier de demande argumenté.

Compte tenu des délais et des enjeux sur le plan du développement des communes, il y a lieu d'opter pour l'une des deux solutions encore possibles aujourd'hui à savoir soit l'adhésion au SCOT de l'agglomération messine, soit la création ex nihilo d'un SCOT avec le Bouzonvillois et la Houve. Plusieurs réunions ont eu lieu avec l'Etat et en particulier avec M. KUGLER, Directeur Départemental des Territoires afin de connaître la position de l'Etat. Le Président du SCOTAM, Monsieur Henri HASSER a rencontré lui-même Monsieur le Préfet et le Directeur Départemental des Territoires. Le Bureau a rencontré la Directrice du SCOTAM et son Président. Le Bureau s'est réuni très récemment avec les élus du Bouzonvillois et de la Houve (le 18 novembre). Le Bureau du SCOTAM a été également saisi et a émis un avis favorable à l'éventuelle adhésion de la CCPB au SCOTAM. Après ces consultations, il y a lieu d'opter pour une des deux solutions potentielles. Enfin, la Commission d'urbanisme s'est réunie le 10 décembre dernier.

Monsieur Patrick PIERRE remarque qu'avec les SCOT il s'agit de la volonté des grandes villes de limiter le développement des villages, M. Philippe SCHUTZ lui indique que cette volonté du SCOTAM n'existe pas et qu'il s'agit au contraire d'équilibrer les territoires. Monsieur Alain ALBERT demande quelles sont les implications du SCOTAM pour les villages, Monsieur Philippe SCUTZ lui répond qu'il y a évidemment une limitation des droits à construire (quel que soit le choix retenu) mais également des implications le développement économique, l'environnement, les transports, les services médicaux...

Monsieur Christian KOCH demande si il existe un risque que Metz fasse la loi chez nous en nous imposant par exemple une aire des gens du voyage. Monsieur André BOUCHER lui dit que c'est loi qui impose ces équipements et que le SCOT même si l'évoque reprend les prescriptions du schéma départemental qui n'identifie pas de besoin pour notre territoire. Monsieur André ISLER demande que le SCOT soit envisagé par les élus de façon positive, il pense pour sa part que ce sera plus simple avec le SCOT que sans et que sans SCOT en 2017, le territoire ne se développera plus. Monsieur Thierry UJMA indique avoir eu l'occasion de rencontrer professionnellement des présidents de communautés de communes rurales du SCOTAM qui lui indiquent que le SCOTAM respectait les équilibres et que ce risque que Metz phagocyte les communes rurales n'était pas une réalité au sein du SCOTAM.

Monsieur Benoît CRUSEM demande comment le seuil des 20.000 habitants imposé par la loi NOTRe pourra être concilié avec le choix du SCOTAM ? Monsieur le Président indique que ce problème existe y compris pour les communautés de communes qui ont fait déjà un choix. Il est urgent aujourd'hui de choisir car il est possible compte tenu des dérogations annoncées que la CCPB échappe à cette obligation.

Au vu du rapport qui accompagne la présente note fait le point de façon synthétique sur le résultat de la démarche engagée par la CCPB depuis 3 années,  
Vu l'avis de la commission d'urbanisme en date du 10 décembre,

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires

### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) De solliciter l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Boulageois au Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération messine et donc de solliciter conséquemment l'adhésion au Syndicat mixte du SCOTAM qui le porte et qui pilote son élaboration et sa gestion,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,

### **POINT N°2 : Compte administratif 2014 - budget assainissement**

M. Jean-Michel BRUN, Vice-président, fait lecture du compte administratif 2014 « Assainissement ». Il indique qu'en section d'investissement, le compte administratif 2014 fait apparaître en recettes une somme de 2.426.013,81 € et en dépenses de 2.945.070,80 € soit un déficit de l'exercice de 519.056,99 €. Le résultat de clôture en investissement au vu de l'excédent antérieur se monte donc en investissement à - 308.159,91 €.

En section de fonctionnement, le compte administratif 2014 fait apparaître en recettes une somme de 1.501.042,00 € et en dépenses une somme de 1.151.303,17 € soit un excédent de l'exercice de 349.738,83 €. Le résultat de clôture en fonctionnement s'établit donc au vu de de l'affectation de 238.925,02 € à + 349.738,83 €.

Au vu des restes à réaliser en dépenses d'investissement (1.810.107,42 €) et en recettes d'investissement (1.957.539,16 €) et du déficit d'investissement de 308.159,91 €, le besoin de financement s'établit à 160.728,17 €, il est décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement de clôture pour couvrir ce besoin à hauteur de 160.728,17 € et de reporter l'excédent de fonctionnement restant en section de fonctionnement à l'article 002 pour une somme de 189.010,66 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Intercommunale des finances,  
Vu le compte de gestion 2014 présenté par M. le Receveur,

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires

### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'approuver le compte administratif 2014 « assainissement » tel que présenté,

- 2) D'affecter l'excédent de fonctionnement de clôture en report à nouveau à la section de fonctionnement à l'article 002 pour un montant de 189.010,66 € et d'affecter 160.728,17 € pour couvrir le besoin de financement du même montant.

### **POINT N°3 : Compte administratif 2014 - budget général**

M. Jean-Michel BRUN, Vice-président, fait lecture du compte administratif 2014 « budget général ». Il indique qu' en section d'investissement, le compte administratif 2014 fait apparaître en dépenses une somme de 2.944.677,86 € et en recettes de 3.095.988,29 € soit un excédent de l'exercice de 151.310,43 €. Le résultat de clôture en investissement au vu du déficit antérieur se monte donc en investissement à - 1.245.249,53 €.

En section de fonctionnement, le compte administratif 2014 fait apparaître en dépenses une somme de 4.714.310,30 € et en recettes une somme de 5.487.576,69 € soit un excédent de l'exercice de 773.266,39 €. Le résultat de clôture en fonctionnement s'établit donc au vu de l'excédent antérieur de 438.344,16 € et de l'affectation de 438.344,16 € à + 773.266,39 €.

Au vu des restes à réaliser en dépenses (433.859,98 €) et en recettes d'investissement (761.908,94 €) et du déficit d'investissement de 1.245.249,53 €, le besoin de financement s'établit à 917.200,57 €, il est décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement de clôture pour couvrir ce besoin à hauteur de 773.266,39 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Intercommunale des finances,  
Vu le compte de gestion 2014 présenté par M. le Receveur,

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires

#### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'approuver le compte administratif 2014 « budget général » tel que présenté,
- 2) D'affecter l'excédent de fonctionnement de clôture de 773.266,39 € pour couvrir le besoin de financement en investissement de 917.200,57 €

### **POINT N°4 : Débat d'orientation budgétaire 2015 - ordures ménagères**

M. Jean-Michel BRUN, Vice-président, fait lecture des éléments décrits dans la note de synthèse envoyée aux conseillers pour nourrir le débat d'orientation budgétaire.

#### **1. la situation financière du budget OM de la communauté de communes**

Il présente pour la 1<sup>ère</sup> fois un déficit d'exécution sur l'année en raison :

- de l'érosion progressive de l'excédent d'exploitation

- de l'augmentation non répercutée des coûts d'exploitations (TVA-TGAP-SYDEME)
- de la réalisation de travaux d'investissement (l'extension de la déchetterie)

Le tableau ci-dessous compare sur la période 2011-2014 l'évolution financière de la prestation ordures ménagères.

	2011	2012	2013	2014
redevance	1336	1325	1322	1331
collec/trait/déchetterie	1300	1417	1467	1540
solde	36	-92	-145	- 209
valorisation	245	163	245	253
solde net	281	71	100	44

(en milliers d'euros)

Les autres charges de gestion du budget OM absorbent intégralement cet excédent.

#### Progression coût collecte et traitement

SYDEME	2010	2011	2012	2013	2014
montant	758 672	755 678	846 375	928 115	1 035 286
pourcentage			12,00	9,60	11,5

L'excédent d'exploitation du service était de 276.556€ fin 2010. Additionné aux retours de valorisation après la mise en œuvre du tri sélectif, il a permis à la CCPB d'amortir les augmentations successives du coût des prestations collecte, traitement et déchetterie.

Début 2014, le déséquilibre se creuse avec l'augmentation de la tva (+3% soit 40.000€) et l'accroissement des prestations facturées par le Sydeme et Sita (+11% par an entre soit environ 240.000€ entre 2011 et 2014) et le retrait de l'Ademe (-40000€).

La survenance simultanée de ces événements occasionne un déficit de 138 215€ sur l'année 2014.

L'année 2014 est également marquée par un accroissement des charges externes liées à la confirmation du 2<sup>o</sup> emploi à la déchetterie et des dépenses d'équipement en lien avec les travaux de la déchetterie

Le produit de la redevance (1.335.000€) est stable tout comme les reversements tirés de la valorisation (253.000€). Les pertes sur recettes irrécouvrables se stabilisent autour de 20.000€/an légèrement inférieures à 2% des montants annuels facturés. En 2011, la redevance couvrait 97% du coût du service; en 2014, ce ratio chute à 89%.

**L'ajustement de la redevance, reporté pendant plusieurs années, devient inévitable. Il a été annoncé à l'occasion du Conseil communautaire de décembre 2014 et devra entrer en vigueur dès le 2<sup>o</sup> semestre 2015.**

Cette actualisation se justifie également par les travaux d'amélioration du service déchetterie engagés en 2014 :

- **Accessibilité** : avec le passage en régie, les plages d'ouverture sont plus étendues (ouverture les lundis et mardis matin + jeudi toute la journée) et unifiées sur toute l'année (fin des horaires hiver-été). L'extension des voiries a augmenté la capacité d'accueil : jusqu'à 15 véhicules simultanément. L'accès est sécurisé grâce à la séparation des flux véhicules légers et poids lourds et les entrées avec Sydem'Pass depuis janvier 2015

- **Nouvelles filières** : les nouveaux quais offrent une plus grande souplesse de gestion des bennes pour les filières en tension (ex : doublement des bennes carton à Noël ou des bennes déchets verts au printemps). De nouvelles filières sont proposées : benne à papier, capsules nespresso, benne meubles pour les plus importantes. Un travail est en cours sur la filière polystyrène.

- **Gestion des filières** : le SYDEME gère désormais le transport de la benne gravats vers la décharge et celui des déchets verts (qui iront ensuite vers l'usine de biométhanisation). Un nouvel éco-organisme récupère les DDS des particuliers (peintures, solvants, pâteux...) depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2014. Un contrat a été passé pour la vente de la ferraille avec Metalifer St-Avold et avec SRHA pour les huiles végétales.

Fréquentation : 42395 visites en 2013 ; chiffres 2014 pas encore connus mais une augmentation est déjà observée autour de 10%

#### **La section d'investissement :**

Les travaux de la déchetterie sont à l'origine du déficit d'investissement de 219.835€ accentué par le fait que l'emprunt d'équilibre de 100.800€ inscrit au budget primitif n'a pas été réalisé. Les travaux s'élèveront à 620.000€/TTC financés à hauteur de 235.000€ par les aides diverses ( DETR pour 85000€ ; Ademe pour 150000€), et par 98.000€ de retour de TVA. Le solde (287.000€) sera supporté par la CCPB (emprunt + autofinancement).

La ligne de trésorerie du budget OM est mobilisée à hauteur de 650.000€

Le conseil communautaire avait opté en 2014 pour la mobilisation de la moitié de son excédent de fonctionnement pour autofinancer les travaux de la déchetterie (168000€).

L'augmentation brutale des dépenses d'exploitation nous contraint à réviser cette option. Le niveau des restes à réaliser a été contenu pour ne pas mettre en difficulté la section de fonctionnement mais il sera nécessaire d'actualiser les besoins pour clôturer l'opération d'extension de la déchetterie.

## 2. Propositions pour le BP 2015

La prévision de budget pour 2015 s'établit en fonctionnement à 1 744 250€ dont 98 462€ de report d'exploitation. Pour mémoire, le budget 2014 avait été adopté à hauteur de 1 903 000€ mais il comportait 350 000€ d'excédent reporté.

La projection 2015 du budget consomme le solde de cet excédent et ne laisse plus de marge exposant le budget aux aléas de gestion notamment ceux se rapportant aux prestations facturées par le Sydeme.

**Ce constat rend inévitable un ajustement de la redevance au 2<sup>o</sup> semestre 2015 et n'exclut pas la nécessité de recourir à une nouvelle actualisation en 2016.**

La réalisation de l'emprunt sur le budget OM est nécessaire pour éviter d'assécher définitivement l'excédent disponible. Le niveau de l'emprunt pourrait être remonté à 280.000€ pour préserver la faible marge d'autofinancement résiduelle.

Il est proposé dès à présent à l'assemblée un ajustement de la redevance au 2<sup>o</sup> semestre à raison de :

- 3,00€/ hab pour la part proportionnelle qui passe à 68€ au lieu de 65€
- 1,50€/foyer pour la part fixe qui passe à 53,50€ au lieu de 52€)
- 3,00€/part pour les professionnels

Le produit attendu en année pleine de cette augmentation est de : 57835€ soit 44643€ pour la part habitants (14881 habitants X 3,00€), 8806€ pour la part foyers (5871 foyers X 1,50€) et 4386€ pour les professionnels (1462 parts réparties sur 405 professionnels X 3€).

A titre d'exemple, il en coûtera 13,50€ de plus par an (1,12€/mois) pour un foyer de 4 personnes.

L'évolution constante des coûts de collecte et traitement devient très difficilement maîtrisable et nécessitera à l'avenir un ajustement périodique du niveau de la redevance ordures ménagères.

En investissement, les prévisions comportent les restes à réaliser du programme déchetterie à hauteur de 300.000€ ainsi qu'une 1<sup>ère</sup> enveloppe de 15000€ pour le renouvellement des bacs à verre dans les communes (50 bacs - coût unitaire de renouvellement estimé à 1200/1500€/bac).

Le débat est ouvert. Monsieur Didier BUTTERBACH indique que l'augmentation de la redevance proposée pour équilibrer le budget est trop forte. Monsieur Jean-Michel BRUN répond que les dépenses inscrites au budget sont des dépenses contraintes (TVA, TGAP, marché de collecte et dépenses du SYDEME) et que sans augmentation pour le 2<sup>nd</sup> semestre, l'augmentation de l'année prochaine sera beaucoup plus douloureuse. Monsieur Patrick CASSAN met en cause le SYDEME et les dépenses liées à cette structure. Monsieur Patrick PIERRE demande pourquoi le SYDEME refuse-t-il de laisser le stock de sacs lors de la distribution. Monsieur François TROMBINI indique qu'en cas de problème de ce type, il ne faut pas hésiter à l'appeler.

Vu l'avis favorable de la Commission Intercommunale des finances,

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires

**PRENNENT ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Et

**DECIDENT A LA MAJORITE (2 votes contre)**

- 1) De procéder à l'augmentation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères comme suit : la partie variable par habitant passe annuellement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 à 68 € (65€ par habitant aujourd'hui) et à 53,5 € par foyer pour la partie fixe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 (52€ par foyer aujourd'hui). Pour les professionnels, la partie fixe de 52€ passerait à 55 € (étant entendu que ce montant est multiplié par un coefficient tenant compte de la nature des activités, du volume d'activité et du nombre de salariés du redevable (administration, entreprise, artisan, commerçant...)).
- 2) D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

**POINT N°5 : Débat d'orientation budgétaire 2015 - assainissement**

M. Jean-Michel BRUN, Vice-président, fait lecture des éléments décrits dans la note de synthèse envoyée aux conseillers pour nourrir le débat d'orientation budgétaire.

Le fonctionnement :

Il présente un excédent sur l'exercice de 349.739€, en progression de 110.000€ par rapport à l'an passé.

Les recettes propres à la redevance sont supérieures à la prévision d'environ 20000€.

Les participations aux branchements expliquent en grande partie la progression du résultat de fonctionnement à hauteur de 90000€. Mais il s'agit de recettes aléatoires qui comportaient des régularisations sur 2013.

La prestation curage couvre désormais l'intégralité des communes. La prime d'épuration de l'agence de bassin progresse de 2000€

Les dépenses sont globalement conformes aux prévisions notamment en ce qui concerne les positions de charges traditionnelles : l'entretien, les réparations, les maintenances. Des économies sont observées sur les produits de traitement, les études et les intérêts d'emprunt.

La marge brute d'autofinancement sur l'année 2014 est de 23% (5% de + qu'en 2013). L'amortissement sur les installations permet de constituer un autofinancement net complémentaire de 337.000€ pour financer les travaux d'investissement.

Le résultat global permet de reporter 189.010€ d'excédent libre d'affectation en section d'exploitation 2015.

Un ajustement de la redevance d'assainissement n'est pas d'actualité sauf alignement sur la partie affermée qui connaît une révision annuelle (cf : DOB 2015)

#### Les investissements :

La section d'investissement affiche un résultat d'exécution négatif de 519.057€ ramené à 308.160€ en tenant compte du report excédentaire de 2013.

Le taux de réalisation des travaux propres de la CCPB est de 49% (1.618.000€ pour 3.313.000€ de prévision).

S'agissant des opérations en cours :

- les travaux de Momerstroff sont achevés
- les travaux de la 2<sup>o</sup> tranche sont terminés en ce qui concerne Coume tout comme ceux de Bannay et de Bionville.
- le programme de Mégange, qui représente plus de la moitié des investissements programmés est en phase de réception
- L'assainissement de Les Etangs réalisé sur délégation avance normalement et la convention financière est respectée.
- d'autres travaux ont été menés dans diverses communes pour un montant de 238580€ (renouvellement d'une partie des canalisations entre la STEP et la piscine, PVR de Niedervisse, etc..)

Les recettes d'investissement marquent un retard important en particulier les contributions du CG 57 puisqu'aucun acompte de subvention n'a été versé dans le cadre des demandes déposées soit 330.000 €. Le taux de réalisation des subventions n'est que de 22% obligeant la CCPB à mobiliser une ligne de trésorerie importante (600 000€) et à payer les intérêts correspondants.

Aucun emprunt n'a été réalisé en 2014

L'annuité 2015 (383 700€) représentera 56% du produit de la redevance soit 0,74€ par m<sup>3</sup>. (0.66€/m<sup>3</sup> en 2013)

## BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2015

Le projet de budget pour l'assainissement en 2015 progresse de 17% en fonctionnement (1,6M€ au lieu de 1,4M€) et diminue de 10% en investissement (4,8M€ au lieu de 5,3M€).

Cette progression s'explique essentiellement par le report d'un excédent disponible de 189.011€ sur le compte administratif 2014 alors que par le passé, l'intégralité des excédents était affectés à la couverture des besoins d'investissement.

La variation hors excédent n'est que de 40.000€ soit 2,4%

### La section de fonctionnement :

dépenses de fonctionnement			recettes de fonctionnement		
O11	charges à caractère général	322 093	70	produits de l'exploitation	1 020 330
O12	charges de personnel	167 000	74	subvention d'exploitation	45 000
65	autres charges courantes	11 300	75	autres produits courants	80 000
66	charges financières	118 700		amortissement des	
68	amortissement	636 625	777	subventions (amort)	292 033
O22	dépenses imprévues	5 000	778	produits exceptionnels	7 820
O23	virement section d'inv	363 476	002	Excédent reporté	189 011
		<b>1 634 194</b>			<b>1 634 194</b>

Les charges de fonctionnement progressent sur les positions exploitation des STEP, traitement H2S, entretien et réparations diverses. Le budget comporte également la 2<sup>e</sup> tranche des honoraires pour l'audit du contrat d'affermage. Les charges de personnel augmentent de 2,5% (cotisations). L'amortissement est également impacté par les investissements (+10 000€).

En matière de recettes, le budget ajuste le produit global de la redevance à +1,5%.

S'agissant du prix de la redevance d'assainissement collectif, les usagers du périmètre affermé connaîtront une révision annuelle de 0,6% de la part de la société fermière. Afin de préserver la convergence instaurée sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes, il est proposé à l'assemblée d'aligner le montant de la redevance sur le périmètre non affermé dans les conditions suivantes :

- part fixe : 48,87€ au lieu de 48,74€
- part proportionnelle : 1,5183€/m<sup>3</sup> au lieu de 1,5136€/m<sup>3</sup>
- Brouck et Valmunster : 44,36€ au lieu de 44,24€ pour la part fixe

Rappel : S'agissant de la convergence, celle des modes de gestion est en court de réflexion

La contribution aux eaux pluviales est maintenue pour un produit de 280 216€ (soit à 19,89€/habitant).

La redevance de branchement devrait rapporter 80.000€ en 2015 dont 55.000€ en provenance de la future maison de retraite de Boulay.

La marge d'autofinancement brute prévisionnelle sur 2015 est de 368 476,121€ soit 22,5% des dépenses de fonctionnement et 10% de mieux qu'en 2014.

L'amortissement net prévisionnel est de 344 592€. Il complète avantageusement le financement des investissements.

Situation de la dette :

L'encours cumulé de la dette au 31/12/2014 est de 2.677.356€. Le budget 2015 s'équilibre avec un prêt de 482 372€.

L'annuité cumulée pour 2015 s'élève à 383.700€ (36.000€ de plus qu'en 2014). Elle absorbe 53% de l'autofinancement global (excédent + amortissement).

La section d'investissement :

Les dépenses et les recettes d'investissement sont évaluées pour 2015 à 4 805 454€.

Les frais d'étude (ECP et ANC) sont estimés à 28 820€

Les travaux représentent 3,4M dont 1,2M€ au titre des crédits reportés sur les opérations déjà connues des contrats 2012, 2013 et 2014.

Les nouvelles dépenses (env 2,2M€) concernent :

- les déconnexions de fosses pour Bannay, Bionville et Mégange : + 225000€
- le contrat 2014 pour Obervisse : 1,3M€
- les travaux dans diverses communes : 601 000€

Les travaux pour compte de tiers avec Les Etangs touchent progressivement à leur fin avec 604 000€ de restes à réaliser

Les subventions (agence de l'eau et département et autres) s'élèvent à 2,4M€ soit 70,5% des dépenses..

Les autres ressources sont tirées de la TVA sur le périmètre non affermé (108 000€), de la reprise du résultat 2014 (160 728€), de l'autofinancement de l'année (368 000€), de l'amortissement (636 625€) et d'un emprunt d'équilibre de 482 371€.

dépenses d'investissement			recettes d'investissement		
20/21	études et terrains	28 820			
23	Travaux		021	virement de section de fonct	368 476
	Contrat 2012 (coum-ban-bionv)	165 131	1068	affectation du résultat	160 728
	Contrat 2013 (még-nieder)	956 514	211	Terrain et avances	175 337
	Déconnexion de fosses	400 755	2315	remboursement TVA	53 946
	contrat 2014 (obervisse)	1 302 959	1311	subv agence de l'eau	1 044 589
	Autres travaux	601 848			
	Divers (avances - MO)	104 804	1313	subvention Dept	1 280 586
4581	travaux pour 1/3 Les Etangs)	604 134	1314	autres subv (PVR)	65 226
16	remboursement emprunt	265 000	4582	Trav pour 1/3 ( Les Etgs)	483 618
139	amortissement subventions	292 033	28	amortissement travaux	626 841
276	constatation crédit TVA	53 946	276	constatation crédit TVA	53 946
			16	emprunt	626 625
		<b>4 805</b>			<b>4 805</b>
		<b>454</b>			<b>454</b>

**Dernier fait marquant de 2015 : le lancement éventuel de la procédure de délégation de service public**

Le contrat d'affermage conclu avec la SEE pour les ex-communes du SIEPB arrive à terme en 2016. Un audit réalisé par le cabinet Stratégie-gestion publiques de Strasbourg est en cours pour une meilleure appréciation des conditions d'exécution du contrat d'affermage. Cette étude doit permettre à la CCPB de disposer de toutes les informations utiles pour faire le choix du mode de gestion futur (régie ou délégation de service public) ou de négocier le cas échéant dans les meilleures conditions le contrat futur.

Monsieur Jean-Michel BRUN ajoute qu'il convient d'ajuster le montant de la redevance d'assainissement afin de tenir compte de l'évolution contractuelle de la surtaxe fermière perçue par la SEE sur le périmètre affermé et afin de maintenir la convergence de cette redevance avec celle perçue sur le périmètre en régie (ex-SIAVN). Au vu du débat d'orientation budgétaire et pour maintenir le principe retenu de parité du montant de la redevance d'assainissement (fixe et proportionnelle) acquittée par tous les usagers de la CCPB (ex SIAVN et ex SIEPB), il est proposé de procéder au lissage des redevances SIEPB (affermage) et SIAVN (régie) comme suit à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015,

Part fixe : 48,87 € (au lieu de 48,74 €)

Part proportionnelle : 1,5183 € par m<sup>3</sup>(au lieu de 1,5136 €)

Pour Valmunster et Brouck :

Part fixe : 44,36 € (au lieu de 44,24 €)

Part proportionnelle : 1,364 par m<sup>3</sup> (au lieu de 1,3622)

Vu l'avis favorable de la Commission Intercommunale des finances,

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires

**PRENNENT ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Et

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) De procéder à l'augmentation de la redevance d'assainissement (fixe et proportionnelle) acquittée par tous les usagers de la CCPB (ex SIAVN et ex SIEPB), il est proposé de procéder au lissage des redevances SIEPB (affermage) et SIAVN (régie) comme suit à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015,
  - Part fixe : 48,87 € (au lieu de 48,74 €)  
Part proportionnelle : 1,5183 € par m<sup>3</sup>(au lieu de 1,5136 €)
  - Pour Valmunster et Brouck :  
Part fixe : 44,36 € (au lieu de 44,24 €)  
Part proportionnelle : 1,364 par m<sup>3</sup> (au lieu de 1,3622)
- 2) D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

**POINT N°6 : Débat d'orientation budgétaire 2015 - budget général**

M. Jean-Michel BRUN, Vice-président, fait lecture des éléments décrits dans la note de synthèse envoyée aux conseillers pour nourrir le débat d'orientation budgétaire.

**Le budget principal :**

**La section de fonctionnement :**

Le résultat brut de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2014 est de 773.266,39€ (404711,11€ en 2014). La prévision budgétaire était de 526.837€.

La marge d'autofinancement brute remonte à 14% soit 5 points de plus qu'en 2013 et 11 points de plus par rapport à 2012. Deux années qui avaient été marquées par des dépenses exceptionnelles : la taxe d'urbanisme du bâtiment relai et la couverture de la garantie d'emprunt du LPI.

<b>STRUCTURATION DES DEPENSES COURANTES</b>			
	<b>Montant</b>	<b>CCPB</b>	<b>Moyenne nat.</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	2 519 639 €	174€/HA B	278€/HAB
<b>charges de personnel</b>	1 014 363 €	70€/HAB	87€/HAB
<b>Subventions diverses</b>	87 687 €	6€/HAB	24€/HAB
<b>charges financières</b>	614730 €	42€/HAB	20€/HAB
<b>55€ net</b>			
<b>STRUCTURATION DES PRODUITS COURANTS</b>			
	<b>Montant</b>	<b>CCPB</b>	<b>Moyenne nat.</b>
<b>Produit de l'exploitation</b>	626 964€	43€/HAB 116€/HA	69€/HAB
<b>Recettes fiscales</b>	1 680 428 €	B	230€/HAB
<b>Dotations diverses (DGF)</b>	825 271 €	57€/HAB	79€/HAB

<b>AUTRES COMPARATIFS</b>			
	<b>Montant</b>	<b>CCPB</b>	<b>Moyenne nat.</b>
<b>Capacité d'autofinancement brute</b>	773 418 €	53€/HAB 366€/HA	65€/HAB
<b>Encours de la dette</b>	5 314 108 €	B	166€/HAB
<b>Annuité de la dette</b>	614 730 €	42/HAB	21€/HAB
<b>72€ SIB 28€ net</b>			

La marge d'autofinancement nette (déduction faite des emprunts) s'élève à 294.615€ soit 6%, .  
 Un résultat deux fois supérieur à celui de 2013 mais qui est encore très éloigné des moyennes nationales.

Cet excédent demande à être consolidé dans les années à venir pour parvenir à un résultat global positif.

Les recettes 2014 profitent d'une progression des produits fiscaux essentiellement l'IFER éolienne (+ 65000€) et des bases (TH et TF) mais dont le produit associé demeure modeste au regard des taux additionnels pratiqués par la CCPB sur les impôts ménages.

L'accroissement du Fonds de péréquation intercommunal et communal (+40.000€) et l'abandon par les communes membres de la dotation de solidarité communautaire (58.268€) accentuent le mouvement de solidarité à l'échelle nationale et locale ; et permettent à la CCPB de surmonter la baisse de 2% de la DGF (-20.000€). La prise en charge par la SIB de la taxe foncière afférente au bâtiment relai, qui privait à hauteur de 50.000€ le budget d'une partie de la ressource locative, participe également à l'amélioration globale des comptes.

Les dépenses de fonctionnement :

Les charges courantes sont contenues dans les niveaux de 2013 avec une progression globale de 1%.

Des économies substantielles sont observées sur les postes chauffage et énergie, sur les fournitures, les maintenances qui limitent d'autres postes du budget en croissance comme l'entretien de bâtiments.

Les charges de personnel affichent une croissance importante mais qui s'explique par l'intégration en année pleine des personnels de la cantine, les recrutements partagés avec le LPI de personnel technique, avec la ville de Boulay pour le personnel périscolaire et avec le budget ordures ménagères s'agissant du 2<sup>o</sup> gardien de la déchetterie. Ces charges sont pour partie amorties à hauteur de 215.000€ par la contribution des budgets annexes (ordures et assainissement), par la participation du lycée professionnel et de la ville de Boulay et par les recettes d'exploitations (cantine, participations périscolaires).

Les charges financières progressent fortement sous l'effet du nouvel emprunt de 1M€ réalisé auprès de la Caisse des dépôts. L'annuité globale de 607.165€ doit être ramenée à 392.557€ avec le loyer SIB, elle représente 42€/hab, 27€ en données corrigées, et se situe désormais au dessus de la moyenne nationale. Le dossier emprunt n'est pas clos puisque le budget 2015 intègre le remboursement du prêt de 200.000€ souscrit pour l'apurement de la dette du LPI avec un amortissement sur 7ans et une renégociation en cours de l'emprunt structuré (prêt Dexia) de la piscine.

#### Les recettes de fonctionnement :

Les produits d'exploitation stagnent autour de 16% des recettes de fonctionnement et sont constituées pour l'essentiel que des recettes de cantines et des reversements des autres budgets. La piscine procure moins de 35.000€ de recettes ce qui conforte une stratégie de rénovation et d'amélioration de la structure existante.

Les recettes fiscales procurent 44% des ressources de la CCPB. L'IFER éolienne représente 50% des produits fiscaux. La progression annoncée de la CVAE en 2015 conforte la politique de soutien aux entreprises de la communauté de communes.

La part de la DGF diminue ; l'Etat ne contribue plus que pour 22% aux recettes de la section. La réduction 2014 au titre de la contribution des collectivités au redressement des comptes nationaux a représenté 24 919€ (2,5%).

#### La section d'investissement :

Le taux de réalisation des investissements est très important autour de 76% (1,9M€ pour une prévision de 2,5M€) en raison de l'arrivée à terme d'un certain nombre d'opérations ouvertes depuis plusieurs années et en particulier celles qui entraînent dans la cadre du PER.

L'année 2014 est marquée par un fort ralentissement des investissements. Ce qui explique également le niveau exceptionnellement bas des restes à réaliser.

Les interventions économiques (Alsapan, SIB et Ackerman) pour un montant de 452 000€ sont réalisés à près de 80% et devraient générer des retours en fiscalités dans les années à venir (cf : accroissement de la CVAE et de la CFE). On citera également au rang des actions économiques de la CCPB, l'apurement, en toute fin d'exercice, de la quote-part du passif du lycée professionnel pour un montant de 200.031€ qui devrait constituer l'épilogue de l'opération de sauvetage engagée depuis près de cinq ans.

Les investissements pour la piscine (amélioration du bâtiment et réseau de chaleur) constituent l'essentiel des restes à réaliser à hauteur de 307 000€.

Les investissements réalisés en 2014 représentent 86€ par habitants ; ils étaient de 115€ par habitant en 2013 (moyenne nationale autour de 110€)

Le solde en investissement déficitaire de 1 245.249€ au 31/12/2014 doit être apprécié en tenant compte des restes à réaliser qui présentent un solde positif de 328.000€ provenant essentiellement de subventions non encaissées, ce qui le ramène à 918.000€

Le résultat d'exploitation de 773.000€ s'en rapproche et laisse entrevoir un retour à l'équilibre des comptes dès 2015 sous réserve des arbitrages qui seront fait en matière d'investissement.

### 3. la proposition globale de budget primitif 2015

#### La section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ESTIMEES		RECETTES DE FONCTIONNEMENT ESTIMEES	
Charges à caractère général :	737 620	Produits des services et ventes	653484
Charges de personnel	1 063 200	Impôts et taxes (dont FNGIR 846 500€)	2 628 730
Autres charges de gestion courante	705 765	Dotations, subv. et participations	1 033 350
Charges financières	278 000	Autres produits de gestion courante	222 800
Attributions de compensation	1 383 691	Attributions de compensation	63 684
Dotations de solidarité	58 270		
Amortissement	64 628	Produits exceptionnels	111 300
Charges exceptionnelles	2 400	Remboursement divers	17 000
Dépenses imprévues	5 000		
Autofinancement prévisionnel	409 360		
<b>total</b>	<b>4 649 664</b>	<b>total</b>	<b>4 649 664</b>

**Le budget de fonctionnement augmente globalement de 2,5% par rapport à 2014.**

Les charges courantes sont stables sur la grande majorité des positions et affichent même des économies qui permettent de compenser le poste « études » qui comportent 72.000€ de prévision de dépense au titre de l'accessibilité.

Les dépenses de personnel (1.063.200€) de la CCPB augmentent de 2% hors recrutement nouveau (cf : avancement, cotisations, etc). Le chapitre personnel représente 23% des dépenses. Mais il convient de rappeler qu'il comporte 141.000€ pour les personnels extérieur (chantier d'insertion et transboulot) et 278.000€ pour les personnels remboursés (budget OM, assainissement, ville de Boulay). Le chiffre réel des charges de personnel est ainsi ramené à 644 200€ soit 45€ par habitant.

Le budget prévisionnel de fonctionnement comporte malheureusement encore cette année une charge exceptionnelle de 130.000€ qui correspond à la capitalisation des pénalités en cas de rachat de l'emprunt structuré Dexia mais la version définitive comportera un amortissement lissé sur la durée du prêt de la charge. Pour l'information des délégués, cet emprunt souscrit par la ville de Boulay pour les travaux de réhabilitation de la piscine est indexé sur la parité euro/livre sterling anglaise. A ce jour, la CCPB n'a pas eu à subir la toxicité de cette formule ; le taux de remboursement se maintient à 4,79%. Le remboursement anticipé coûterait en l'état 479.000€. La CCPB examine les propositions faites par la SFIL (société de financement local) pour évacuer le risque.

Les charges financières progressent de 7,5% (10300€) en raison du prêt CDC de 1M€ souscrit début 2014 et du prêt CE de 200.000€ de fin de gestion.

L'annuité représente 11% des produits de fonctionnement (moyenne nationale = 6,5%) en données brute, 6,5% en données corrigées (loyer SIB)

Les recettes de fonctionnement devraient progresser de 116.000€ malgré une baisse conséquente de la DGF de l'ordre de près de 60.000€.

Les produits d'exploitation bénéficient de l'ajustement des charges partagées entre la CCPB et les communes (Boulay) et les budgets annexes (frais de structures). Les recettes de la cantine se stabilisent autour de 310.000€ avec la mise en place des derniers périscolaires du secteur.

Le produit de la fiscalité a progressé en 2014; une progression de la CVAE est espérée mais n'est pas chiffrée pour l'instant. Les recettes 2014 nettes étaient de 1.617.000€ auxquelles viennent s'ajouter le fonds de péréquation intercommunal (FPIC) de 101.800€. A ce stade, il n'est pas envisagé d'augmenter les taux d'imposition.

La dotation globale de fonctionnement n'est pas connue mais devrait connaître une baisse brutale de plus de 50.000€ dans le cadre du redressement des comptes de l'Etat.

Le résultat de fonctionnement devrait se situer autour de 412.000€ soit 8,84 % des produits de fonctionnement en brut. Avec l'amortissement des équipements, la CAF passe à 477.000€ soit 10,2%. L'amortissement comptable du rachat de prêt Dexia pourrait améliorer ce résultat de 3 points de CAF dans le budget 2015.

Les tarifs et participations:

- pour la cantine de l'école primaire : 187,75€ /an par élève pour les communes pour la prise en charge de la surveillance et 523€/an pour les familles (base : 4 repas semaine) sinon 710€ /an.
- Prix du repas à l'unité (occasionnel) : 4 €.
- Pour la cantine des écoles maternelles : 3,15 € par jour.
- Prix des repas livrés à l'extérieur : 4 €.
- Les repas des lycéens : 4,20 €.
- Les repas adultes ou personnes extérieures : 4,50 €.
- Pour la piscine : 2€ pour les adultes et 1€ pour enfants et scolaires, 45€/h pour les associations et 72€ pour les leçons.
- Pour la bibliothèque : 5€ pour la carte d'abonnement (gratuité pour les mineurs)
- Loyer IEN dans le bâtiment André Malraux : 850€/trim
- la participation à divers syndicats : 0,61€/hab comme en 2008 pour le SMVT  
     13000€ au SIANR (Nied réunie) pour 8 communes  
     2600€ au synd de la Nied allemande (estimation pour 4 communes)

Les subventions et interventions diverses :

Elles seront détaillées dans les articles 6574 et 658 du projet de budget

Il s'agit pour l'essentiel de renouvellement d'engagements à l'égard d'organismes connus aux rangs desquels : l'école de musique et de danse, l'union des commerçants, les associations caritatives, etc...L'enveloppe globale est de 74787€.

Le budget comporte également la reconduction des partenariats avec l'ASBH pour le chantier d'insertion (86100€) et Transboulot (55 000€)

la section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT 2014			
DEPENSE		RECETTES	
Déficit reporté	1 245 449	Virement section de fonct.	409 360
subvention R2 Erdf (ex sivom-vrd)	25 000	Subv R2 ERDF	25 000
Remboursement prêts	363 000	amortissements	64 628
Immobilisation incorporelles		affectation résultat 2014	773 266
(études - logiciels)	20 100	Fctva	186 901
Immobilisation corporelles		Emprunt (dont Sfil 130 000)	377 368
Sentiers de randonnée	40 000		
rachat tribunal	68 336		
matériel et mobilier divers	105 180		
Immobilisations en cours		Subventions	
Opérations ZI	80 000		
Piscine réseau de chaleur + aménags	718 000	Piscine réseau de chaleur	489 777
Bâtiments div (Lpi -solde boulodrome-etc)	70 000	hotel communautaire	149 650
		boulodrome	329 614
Ancienne SIB	72 000	Divers	11 500
<b>total</b>	<b>2 817 066</b>	<b>total</b>	<b>2 817 066</b>

Les dépenses d'investissement sont en forte baisse en comparaison des exercices précédents. S'agissant des dépenses d'équipement, elles sont constituées à 43% des restes à réaliser sur le réseau de chaleur et la piscine.

Au rang des dépenses nouvelles, on citera 403 000€ pour la rénovation de la piscine (vestiaires, protection thermique, etc...) Ces travaux et ceux du réseau de chaleur bénéficient d'aides financières élevées : 220.000€ pour le solde du PER, 80.000€ de DETR, 150.000€ de la région et 50.000€ du FEDER.

Un crédit de 40.000€ est affecté à l'opération sentiers de randonnée et 105.000€ pour les acquisitions diverses (le bardage de la bulle de tennis pour 25000€, des équipements piscine pour 24000€ et d'autres pour la cantine, la bibliothèque, etc..)

Le budget s'équilibre avec un emprunt estimé à 247.368€ auquel s'ajoute la capitalisation du prêt SFIL pour 130 000€. Le recours à l'emprunt en 2015 sera différé dans toute la mesure du possible en raison des investissements à venir.

**Le déploiement du très haut débit sur le territoire et la participation financière de la CCPB, évaluée à 3M€ est porteuse d'un risque financier important. Il convient préalablement à cet engagement d'en mesurer toutes les conséquences sur un équilibre fragile. La CCPB ne pourra pas supporter seule cet investissement.**

## **CONCLUSION**

**Les propositions du Président pour l'exercice 2015 :**

## **FINANCES**

- ❖ La part d'autofinancement dégagée en 2014 a progressé ; cette tendance devra se confirmer en 2015 pour parvenir à une situation équilibrée. 2015 pourrait à ce titre devenir un exercice de consolidation avec la disparition des derniers risques collatéraux ; LPI, emprunt Dexia.
- ❖ L'accroissement des charges courantes constantes au cours des dernières années en raison de l'élargissement progressif des compétences se stabilise enfin. Les investissements à vocation économique ont favorisé la progression des recettes fiscales. La solidarité intercommunale et nationale permet à la Ccpb de résister à la baisse de la DGF.
- ❖ L'emprunt de 1M€ réalisé début 2014 dans des conditions avantageuses redonne de la lisibilité aux comptes de la CCPB mais il réduit la capacité d'endettement pour l'avenir.

## LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

- ❖ La valorisation des terrains de la ZI de Boulay; déjà inscrite au DOB 2014, cette résolution est toujours d'actualité; l'accueil de nouvelles entreprises constitue une priorité tout comme l'attention soutenue à l'activité économique sur le territoire de la CCPB
- ❖ La réhabilitation de la piscine (réseau de chaleur et bâtiment) : c'est le dernier projet inscrit au PER. Il se terminera en 2015.
- ❖ Le choix du mode de gestion pour la partie encore affermée de l'assainissement
- ❖ Le fonctionnement du service OM et l'évolution de ce budget au regard de l'adaptation du prix de la redevance
- ❖ La dissolution du Syndicat du LPI et la mise en place d'une nouvelle gouvernance. La pérennisation de l'établissement par la mise en place de filières professionnelles porteuses.
- ❖ Le suivi du dossier SCOT et la mise en œuvre de la procédure d'adhésion au Scotam
- ❖ La fibre optique et le déploiement numérique avec la nécessité impérieuse pour l'assemblée communautaire de s'exprimer sur ce projet.

Monsieur Jean-Michel BRUN évoque le problème du financement des 3,2 millions d'euros de reste à charge concernant le déploiement du haut débit sur l'ensemble du territoire communautaire. Il évoque la possibilité d'un fonds de concours de communes compte tenu de la structure fiscale de la CCPB et des possibilités de la communauté de communes pour financer un tel projet. Monsieur Didier BUTTERBACH indique qu'être contre ce projet c'est être contre le progrès. Au delà des difficultés de certains habitants d'accéder aux services internet, téléphone, télévision etc, les promesses et les enjeux pour l'avenir sont importants et conditionnent le développement des communes. Pour autant, la Communauté communes doit pouvoir encore répondre à des opportunités essentielles pour le territoire. Sa capacité d'endettement est sérieusement amputée et les banques ne veulent plus prêter. Monsieur François MARIEL demande si la communauté de communes participera sur les 500 € par prise. Monsieur Jean-Michel BRUN répond que sa participation ne pourra s'effectuer qu'à hauteur d'une éventuelle mobilisation de la ligne du futur PACTE 57 rebaptisé. Certaines communes disent avoir un débit suffisant pour leur besoin actuel. Monsieur André BOUCHER déclare que bien que la Commune de Boulay bénéficie déjà pour certains opérateurs du haut débit, elle jouera la solidarité. Monsieur Gérard SIMON pointe le coût du boulo-drome qui a coûté plus de 650.000 euros. Monsieur Didier BUTTERBACH indique que ce projet a été voté et réalisé et qu'il est inutile de revenir dessus sans cesse. Monsieur Benoît CRUSEM répond quant à lui qu'il ne faut comparer un dossier de 600.000 euros subventionné à 70% et un dossier pour lequel le reste à charge est de 3,2 millions d'euros. C'est avant tout un problème financier. Monsieur le Président indique également que si les communes qui ont refusé depuis 7 ans les éoliennes avaient accepté leur implantation, aujourd'hui la CCPB disposerait de moyens plus conséquents qui lui permettrait une participation significative dans ce projet. Il ajoute que l'impôt des ménages ne rapporte à la CCPB que 28.000 euros par an et que les impôts économiques ne sont plus dynamiques depuis la réforme de la taxe professionnelle. Il

2015CC1 - 0502

précise donc pour clore ce débat que les projets de la communauté de communes jusqu'à aujourd'hui (le boudrome et les autres) ont été financés par l'impôt économique et non par l'impôt des ménages.

Les conseils Municipaux sont invités à se prononcer sur le principe de ce fonds de concours permettant la réalisation du projet de déploiement de la fibre sur le territoire communautaire.

Vu l'avis favorable de la Commission Intercommunale des finances,

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires

#### **PRENNENT ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

#### **POINT N°7 : emprunt structuré N°MPH259786EUR001 - délégation au Président - Article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.**

M. Jean-Michel BRUN, Vice-président, indique que la SFIL missionnée par l'Etat a pris contact avec toutes les collectivités dont la dette était composée pour tout ou partie d'emprunts dit structurés. Un des emprunts repris par la CCPB dans le cadre du transfert de la piscine à la CCPB correspondant à ces caractéristiques et présente potentiellement un risque financier élevé pour la collectivité (classé 4 E classement Gissler).

La SFIL doit donc proposer à toutes les collectivités une solution de sortie (refinancement) qui consiste principalement à faire disparaître l'aléa lié à ce prêt (classement 1 A Gissler).

Il s'agirait de souscrire un premier prêt à taux fixe (classement 1A) à hauteur de 890.852,31€ sur 17 ans et 6 mois et de souscrire un second prêt à taux fixe (classement 1A) à hauteur de 210.000 € sur 15 ans (correspondant à la recapitalisation de l'indemnité compensatrice dérogatoire). Le taux de cet emprunt intégrant en fait les deux prêts serait au 1<sup>er</sup> janvier de 4,10%.

Les conditions définitives sont à préciser à la date de la formalisation de l'accord réciproque. Afin de permettre le déclenchement de la procédure de refinancement, il est proposé de déléguer au Président l'attribution suivante :

- De procéder, dans la limite des crédits inscrits au budget communautaire et aux budgets annexes assainissement et ordures ménagères, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1 du CGCT, sous réserve des dispositions du c de même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires

### DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De procéder, dans la limite des crédits inscrits au budget communautaire et aux budgets annexes assainissement et ordures ménagères, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1 du CGCT, sous réserve des dispositions du c de même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- 2) D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les pièces administratives et financières afférentes.

### **POINT N°8 : Modification des statuts du SYDEME**

M. François TROMBINI, Vice-président, indique qu'en date du 10 décembre 2014, le SYDEME a adopté la modification de ses statuts. Les modifications portent sur l'article 4 (siège du syndicat mixte).

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires

### DECIDENT A L'UNANIMITE

- 3) D'accepter la modification des statuts du SYDEME, tel qu'elle est proposée par le SYDEME dans sa délibération du 10 décembre 2014 et adopte les nouveaux statuts joints en annexe.

-----

Les membres du conseil communautaire,